



Appel à candidature

Conseiller de Développement

Comité Départemental EPGV d'Indre et Loire

Structure

Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire d'Indre et Loire.
Précisions sur le Comité Départemental : plus de 6 750 pratiquants, plus de 90 associations.

Définition de l'emploi

Le conseiller de développement EPGV participe à la conception d'une stratégie de développement et la dynamisation d'un territoire. Il met en œuvre et accompagne le ou les projets locaux, définis par le plan d'actions territorial.

Les missions et tâches liées à la fonction

- **Promouvoir l'activité EPGV sur le territoire :**
 - Développement des pratiques EPGV séances ou programmes,
 - Organisation et participation à des événementiels,
 - Participation à des colloques, forums avec des partenaires.

- **Assurer la mise en œuvre d'actions spécifiques du projet territorial :**
 - Participer à l'élaboration du programme départemental de formations
 - Concourir aux démarches de recrutement des animateurs
 - Accompagner l'animateur EPGV tout au long de son parcours professionnel
 - Assurer le suivi de cohorte des stagiaires
 - Informer et conseiller dans le domaine de la FPC (financements et les filières de formation)

- **Apporter une aide de proximité aux clubs du territoire par des expertises dans les domaines de :**
 - Développement des pratiques
 - La création d'outils de communication,
 - L'accompagnement à l'emploi des animateurs,
 - La formation professionnelle (aides au financement).

- **Participer au diagnostic territorial :**
 - Analyser des données techniques internes et externes (implantation association, type de cours, nb licenciés, données démographiques...),
 - Assurer une veille concurrentielle.

- **Elaborer des outils de communication de la structure :**
 - Alimenter le site Web
 - Animer les réseaux sociaux
 - Assurer la relation avec les médias
 - Utiliser les outils fédéraux ou créer les outils supports aux actions (recrutement, forum, formations...)

Responsabilité et autonomie dans le poste

Le conseiller de développement est placé sous l'autorité hiérarchique du Président du Comité Départemental

Il participe à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets votés par la structure employeur

Il rend régulièrement compte de son action au président du Comité Départemental et aux CTR pour les actions relevant du Comité Régional avec lesquels il est en lien technique et fonctionnel dans l'intérêt du projet territorial.

Au regard du projet à mener, il peut manager une équipe.

Les compétences requises

- Maîtriser la méthodologie de projet (Analyser une situation, Concevoir, Conduire, Evaluer un projet),
- Capacité à concevoir des outils de communication,
- Savoir utiliser la démarche marketing

Profil recherché

- Rigueur et autonomie
- Goûts des contacts humains,
- Disponibilité,
- Dynamisme,
- Capacité à travailler en équipe,
- Maîtrise des logiciels informatiques Word, Excel, Powerpoint, ...
- Connaissance du milieu associatif et de ses spécificités souhaitées

Le contexte de la fonction

➤ Conditions d'exercice de l'emploi :

- Travail à Temps Complet (35h/semaine), CDI en modulation.
- Lieu de travail : département de l'Indre et Loire, au siège social du CODEP 37 (Parçay-Meslay),
- Les horaires : fixes ; avec amplitude variable en fonction des obligations liées aux projets,
- Déplacements fréquents ; possibilité de travail le samedi essentiellement

➤ Formation :

- Formation fédérale « Conseiller de Développement EPGV » à suivre

Classification CCNS

- Groupe 4 - Qualification : Technicien (11,91 euros brut/h)

Autres

- Permis B et véhicule personnel
- Prise de poste à partir du 18 février 2019

Candidature à adresser au :
codep-gv37@epgv.fr